

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
✉ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎ 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@orange.fr

SEANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026 à 20h

Membres présents :

SPACH Thierry - LEONHART Audrey
REINHARDT Michel – DIMOUCHY Sandrine
WEICK Anne - SCHEYDER Véronique
STENGER Stéphane - MILLER Yann
MILLER Thibaut - DECKER Evelyne - HEINTZ Françoise

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 11

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 24/03/2026

Le PV de la réunion du 24 mars 2026 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Anne WEICK est désignée secrétaire de séance.

3. Désignation du correspondant défense

Créée par une circulaire du 26 octobre 2001 du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armées-Nations.

Suite aux élections municipales de mars 2026, chaque commune est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Véronique SCHEYDER, correspondant défense de la commune de Bischholtz.

4. Désignation du correspondant tourisme

Le correspondant du tourisme est l'interlocuteur privilégié de l'Office du Tourisme du territoire duquel appartient sa commune. Il agit comme un relai de l'information touristique, des projets émergents, des événements ouverts au public et fait remonter au près des professionnels de l'OT des renseignements et actualités concernant la thématique touristique au sens large (hébergement, restauration, loisirs et service) pour une mise en avant et une meilleure communication. Chaque information relayée sera diffusée sur les moyens de communication de l'OT : site internet, réseaux sociaux, affichage sur les divers points d'informations, relai au sein du territoire, ...

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Anne WEICK, correspondant tourisme de la commune de Bischholtz.

5. Renouvellement de la CCID

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Elle est composée :

- du maire, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2.000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Le Conseil municipal établit la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (voir liste en annexe 1.)

6. Création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps non complet.

Les attributions consisteront à :

- une durée hebdomadaire de service fixée à 12/35h
- une rémunération fixée sur la base de l'échelon 08 : indice brut : 387, indice majoré : 373

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

7. Tarif location et charges de la salle polyvalente à compter du 1^{er} mai 2026

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide de fixer les tarifs et les charges de location de la salle polyvalente, applicables à compter du 01/05/2026, comme suit :

- Location pour un enterrement ou réunion	65,- €
- Location pour les personnes domiciliées à Bischholtz	130,- €
- Location pour les personnes non domiciliées à Bischholtz	210,- €
- Chèque de caution	400,- €
- KWh consommé	0,26 € / kWh

8. Demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST) de la CeA pour les travaux sur l'horloge et les cloches de l'église protestante de Bischholtz

La Collectivité européenne d'Alsace accompagne les communes grâce au dispositif « Fonds de Solidarité Territorial » alsacien accompagnant les projets d'investissements des acteurs locaux institutionnels et associatifs. Les travaux de restauration des battants défectueux des deux cloches de l'église et le remplacement de minuteriers défectueux des 4 cadrans d'horloge de l'église pourraient être éligibles au titre du FST.

Le plan de financement prévisionnel à l'appui de cette demande est le suivant :

Nature des dépenses		MONTANT HT
Restauration des battants défectueux des 2 cloches		2 113,00 €
Remplacement des minuteriers défectueux des 4 cadrans d'horloge		4 634,40 €
COUT DE L'OPERATION		6 747,40 €
PLAN DE FINANCEMENT	Autofinancement	2 698,96 €
PREVISIONNEL	CeA Subvention sollicitée (60%)	4 048,44 €

Le conseil municipal, après délibérations, décide à l'unanimité :

- d'approuver les devis de la société André Voegelé
- de solliciter la subvention de la CeA dans le cadre du dispositif FST
- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération

9. Affectation argent de chasse au paiement des cotisations foncières à la CAAA Alsace-Moselle

Le maire rappelle :

- que la cotisation foncière 2026 à verser à la Caisse d'Assurance-Accidents Agricoles par les propriétaires fonciers de la commune s'élève à 4.345 €
- que dans la cadre de la relocation de la chasse, les propriétaires fonciers ont signé pour l'abandon du produit de la chasse à la commune
- que le montant de la location du lot de chasse communal est 4.500 €/an
- qu'une partie, ou la totalité, de de cet argent de chasse peut être affectée au paiement des cotisations

Le maire propose d'affecter une partie de cet argent de chasse au paiement des cotisations foncières à la CAAA.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide à l'unanimité de verser à la CAAA Alsace-Moselle la somme de 1.000 €, couvrant une partie des cotisations foncières 2026 des propriétaires de la commune de Bischholtz.

10. Budget primitif 2026

Sur proposition du Maire et après délibérations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	249.100 €
Recettes de fonctionnement	249.100 €
Dépenses d'investissement	100.900 €
Recettes d'investissement	100.900 €

11. Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Par délibération du 18/03/2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts locaux suivants :

TFPB :	30,44 %
TFNB :	95,96 %
TH :	16,22 %

Il est proposé de modifier les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TFPB :	30,90 %
TFNB :	97,40 %
TH :	16,46 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte cette proposition à l'unanimité.

12. Création de commissions et comités consultatifs

Il est proposé la création de commissions et comités consultatifs en y associant les citoyens du village sur les sujets suivants : Fleurissement/embellissement du village - Fêtes / événements - Inter-associations
Ce point sera rediscuté lors du prochain conseil municipal.

13. Divers

Réponses aux questions posées par Stéphane STENGER :

- Aire de jeux : le projet de réhabilitation de l'aire de jeux sera présenté au prochain conseil après mise à jour des devis réceptionnés à l'automne 2025
- RPI : la commune n'a pas de reçu de notification de fermeture de classe pour la rentrée 2026/2027 au sein de notre RPI

Le maire lance un appel aux volontaires pour la distribution des fleurs prévue le vendredi 8 mai 2026.